

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° n° 623 promulguant en C.FS.

n° 623

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

16 mai 1953

Numéro JO

n° 7 du 01/06/1953

Date du numéro

1 juin 1953

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vul'**arrêté n° 636 du 19 juin 1950 promulguant, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 49-1364 du 2 août 1949 fixant le statut particulier des auxiliaires de gendarmerie des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer autres que l'Indochine

**Vul'**arrêté n° 1290 du 26 décembre 1952 promulguant le décret n° 52-1331 du 12 décembre 1952, modifiant le précédent

**Vul'**arrêté n° 622 du 16 mai 1953 promulguant le décret n° 51-1523 du 31 décembre 1951 modifiant le décret n° 49-1364 du 2 août 1949;

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1°, — Est promulgué, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 53-265 du 28 mars 1953 portant modification au décret n° 51-1523 du 31 décembre 1951, modifiant le décret n° 49-1364 du 2 août 1949, fixant le statut particulier des auxiliaires de gendarmerie des territoires relevant du Ministre de la France d'Outre-Mer autres que l'Indochine (J.O.R.F. du 2 avril 1953, p. 3157)

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.N. SADOUL.**